

Objet : Contrôle technique Espace Aquasud – Saint-Cyprien

D
E
C
I
S
I
O
N

Le Président de la Communauté de Communes Sud Roussillon,

Vu le code de la commande publique, et notamment les articles L. 2122-1 et R. 2122-8,

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux délégations du Conseil au Président et au Bureau,

Vu la délibération du Conseil de Communauté du 5 novembre 2018, donnant délégations de compétences et de signature des marchés publics – Délégation du Conseil au Président et au Bureau.

Vu les crédits inscrits au budget concerné de la collectivité,

Considérant la nécessité de passer un marché de services pour une mission de contrôle technique dans le cadre de la réhabilitation et du renforcement de la charpente d'un appartement incendié sur la commune de Latour-Bas-Elne,

Considérant l'offre présentée par SOCOTEC pour un montant de 1 450,00 € HT,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De conclure avec SOCOTEC un marché de services pour une mission de contrôle technique dans le cadre de la réhabilitation et du renforcement de la charpente d'un appartement incendié sur la commune de Latour-Bas-Elne.

ARTICLE 2 :

Le montant de la dépense induite, soit 1 450,00 € HT est inscrit au budget Principal de la Communauté.

ARTICLE 3 :

La présente décision sera communiquée au Conseil de Communauté lors de sa prochaine séance.

Fait à Saint Cyprien, le **4 DEC. 2019**

**Le Président
Thierry DEL POSO**



Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20191204-2019-12-27D-AU
Date de télétransmission : 06/12/2019
Date de réception préfecture : 06/12/2019



**Préfecture des
Pyrénées-Orientales**

66750 SAINT-CYPRIEN CEDEX - Tél. 04 68 37 30 60 - Fax : 04 68 37 32 89
@sudroussillon.fr - Siret 246 600 282 00114